

Espace accueil soins écoute santé (infirmierie)

« *La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmi t * »

(D finition OMS. Organisation Mondiale de la Sant )

Madame LASSALLE Nathalie, infirmi re, est pr sente au coll ge 4 jours par semaine, et une journ e et demi sur les  coles du secteur.

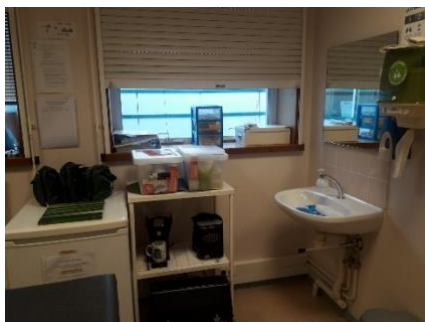
Horaires au coll ge :

Lundi 13h30- 17h
Mardi et Jeudi 8h 17h
Mercredi 8h 12h30

Les jours dans les  coles maternelles et primaires :

Les lundi Matin et le Vendredi

Ecole Jacques Brel Saint P re en Retz
Ecole De l'Horizon Saint Michel Chef Chef
Ecole La Pierre attel e saint Br vin
Ecole Paul Fort Saint Br vin
Ecole Max Jacob Saint Br vin
Ecole Fran ois Dallet Saint Br vin



Elle accueille les  l ves pour quelque motif que ce soit, y compris d'ordre relationnel ou psychologique, d s lors qu'il a une incidence sur la sant .



L'infirmière scolaire fait partie du service de promotion de la santé en faveur des élèves qui a pour mission de veiller **au bien-être des élèves, de contribuer à leur réussite et de les accompagner dans la construction de leur personnalité individuelle et collective.**

- Soins, traitements, entretiens, conseils individualisés, gestion des urgences.
- Bilans infirmiers, vue, audition, statique, IMC, entretien....
- Aide à l'intégration scolaire des adolescents atteints de maladie ou handicap (participation aux équipes de suivi et de scolarisation, équipes éducatives, et mise en place de projet d'accueil individualisé, PAI)
- Contribution à la mise en place de cellules de veille
- Participation à la mise en place des PAP



Ces actes peuvent conduire à :

- Une relation d'aide et à un soutien psychologique
- Une consultation infirmière
- Un suivi personnalisé
- Et si besoin l'orientation, vers le médecin traitant, ou autre structure adaptée, en lien si nécessaire avec les parents, selon les situations.

Référente et conseillère en santé, elle participe, coordonne ou anime (en fonction des besoins des élèves, du CESC et parcours citoyens et de santé) des actions collectives ou individuelles de prévention dans le cadre du projet de vie scolaire qui s'inscrit dans le projet d'établissement, éducation à la santé, à l'hygiène et à la sécurité.

Ces actions permettent d'améliorer la qualité de vie des élèves.

Elle est tenue au secret professionnel

Elle travaille en liaison étroite avec l'équipe administrative, les élèves, les enseignants et les parents dans le respect du secret professionnel et des compétences de chacun.

Rappel de fonctionnement de cet espace accueil :

- Accueil des élèves :

L'infirmier est un lieu d'écoute, de consultation, de bilans de santé et de 1^{ers} soins d'urgence où sont accueillis les élèves et le personnel pour un motif physique, relationnel ou psychologique, ouvert selon le planning affiché sur la porte et en vie scolaire.

Tenue au secret professionnel, l'infirmière sur temps partagé avec les écoles du secteur, assure un suivi de la santé, des dépistages en particulier avec les élèves de 6^{eme.}, et des actions de prévention de la santé

L'élève doit arriver au collège en état de suivre les cours, les maladies et accidents survenus en dehors de l'établissement doivent avoir été traités par la famille avant le retour au collège. Pendant les heures de cours, l'élève n'est admis à l'infirmier que si son état nécessite des soins immédiats qui ne peuvent attendre l'intercours, la récréation, la pause méridienne ou heures d'études. Il sera accompagné d'un élève désigné par le professeur et présenter un billet de passage à l'infirmier délivré par la vie scolaire. Une fois l'élève en salle d'attente, l'accompagnant retourne immédiatement en cours.

Les passages, pendant les heures de cours, sont réservés aux urgences ou consultations infirmières sur convocations

En cas de maladie, les parents sont appelés pour venir chercher leur enfant. Si urgence, le service médical d'urgence (SAMU 15) est appelé et régule à distance la prise en charge de l'élève. La famille est immédiatement avertie. Un élève mineur doit être accompagné de ses parents pour tous soins en milieu hospitalier et pour sa sortie.

Les médicaments :



- Quels qu'ils soient, ils doivent être déposés à l'infirmier avec leur ordonnance.
- Pour les élèves asthmatiques qui doivent garder avec eux leur inhalateur d'urgence, une autorisation de prise de médicament sur temps scolaire est signée
- Pour un traitement ponctuel, les familles devront demander au médecin traitant de prescrire les prises de médicaments hors temps scolaire (matin et soir).

Aucun médicament relevant d'une prescription médicale ne sera détenu dans l'infirmier sans ordonnance médicale.

Les PAI :



Pour les élèves présentant une pathologie chronique (diabète, épilepsie, asthme grave, allergie alimentaire, etc...), un PAI sera mis en place ou reconduit par le médecin scolaire et l'infirmière en lien avec les parents.

Les dispenses EPS :



Les élèves dispensés d'EPS (courte ou longue durée) doivent se présenter à la vie scolaire qui transmet à l'infirmière et à l'enseignant, l'infirmière enregistre les dispenses et peut être à même de recevoir l'élève pour la mise en place d'aménagements ou de dispense de cours si dispense

EPS supérieure à 3 mois. Tout élève dispensé pour une courte durée assiste au cours sauf avis confirmé du médecin scolaire ou de l'infirmière.

Contacts :

- **Téléphone établissement :** 02 40 39 18 18
- **Courriel** Nathalie.Lassalle@ac-nantes.fr

- Dr Poulain Claire : Médecin Scolaire contact via secrétaire Mme Briand Isabelle
CMS de Saint Brévin 20 rue François Mercier 44250 Saint Brévin les pins 02 40 27 20
65